

Révision des Estimations annuelles d'emploi jusqu'en 2019 et enrichissement par rapport aux millésimes précédents

En mai 2022, les Estimations annuelles d'emploi portant jusqu'en 2019 sont révisées. Outre les révisions habituelles à cette période de l'année entre les estimations « provisoires » et celle dite « définitive » de l'année « N-3 », les nouvelles estimations intègrent des révisions exceptionnelles. D'une part une opération de rebasement est réalisée en passant de la base « 2007 » à la base « 2018 », ce qui conduit à modifier le niveau d'emploi de l'année 2018. Afin de garantir des séries sans rupture, ce rebasement est complété d'autre part d'un important travail de rétopolation des données annuelles, qui conduit à réviser les niveaux des séries depuis leur origine (1954, 1970 ou 1989 suivant le niveau de détail). Cette note technique décrit l'ensemble de ces opérations en autant de parties. Elle présente enfin la façon dont ces Estimations annuelles d'emploi ont été enrichies de nouveaux détails sur les tranches d'âge des salariés et le type de leur employeur.

Table des matières

1. Révision de l'évolution annuelle 2018 / 2019 par rapport aux Estimations provisoires.....	2
2. Révision du niveau d'emploi 2018 : rebasement des Estimations d'emploi de la « base 2007 » à la « base 2018 ».....	3
3. Rétopolation et corrections apportées aux évolutions avant 2018.....	6
3.1. Principe général de la rétopolation.....	6
3.2. Corrections apportées sur la période 2008 / 2018.....	6
3.3. Corrections apportées sur la période 1989 / 2008.....	9
3.4. Présentation des révisions en série longue sur l'emploi salarié.....	13
4. Enrichissement des Estimations d'emploi : nouveaux détails par âge et type d'employeur.....	18
4.1. Partage par tranche d'âge.....	18
4.2. Partage par type d'employeur.....	20

1. Révision de l'évolution annuelle 2018 / 2019 par rapport aux Estimations provisoires

En mai 2022, l'Insee diffuse les niveaux d'emploi définitifs pour l'année 2019. Comme habituellement à cette période de l'année « N+3 », ces données dites « définitives » révisent une « première estimation provisoire » datant de décembre « N+1 » et une « deuxième estimation provisoire » datant de décembre « N+2 ». Ces estimations « définitives » tiennent notamment compte des sources administratives exhaustives sur les salariés d'une part (à partir des [bases Tous salariés](#)) et les non-salariés d'autre part (à partir des [bases Non-salariés](#)). Ces sources exhaustives permettent d'intégrer davantage de personnes en emploi (notamment ceux en contrats d'alternance dont la dynamique n'était jusqu'alors pas captée par les sources permettant d'établir les estimations provisoires) et de tenir compte de l'évolution de la multiactivité mesurée au niveau individuel.

Avec ces données définitives, la progression de l'emploi entre fin 2018 et fin 2019 en France est rehaussée à + 1,7 % contre + 1,4 % dans les données provisoires (+ 0,3 point) soit une révision de + 77 500 emplois. La croissance de l'emploi salarié est revue en hausse à + 1,5 % contre + 1,1 % dans l'estimation provisoire, soit 99 500 créations nettes d'emploi supplémentaires. La dynamique de l'emploi non salarié est quant à elle légèrement abaissée : + 3,4 %, contre + 4,1 % dans l'estimation provisoire (- 22 100 créations d'emplois).

Figure 1.1 – Révision de l'évolution de l'emploi total (salarié et non salarié) en France en 2019

secteur	Évolution de l'emploi total entre 2018 et 2019				Révisions	
	Données définitives		Données provisoires			
	En milliers	En %	En milliers	En %	En milliers	En %
Agriculture (AZ)	-4,8	-0,8	-0,3	0,0	-4,5	-0,7
Industrie (BE)	33,3	1,0	16,3	0,5	16,9	0,5
Construction (FZ)	69,2	3,9	55,0	3,2	14,2	0,7
Tertiaire marchand (GU)	328,6	2,4	287,5	2,1	41,1	0,3
Tertiaire non marchand (OQ)	56,9	0,6	47,1	0,5	9,7	0,1
Ensemble	483,1	1,7	405,7	1,4	77,5	0,3

Source : Estimations annuelles d'emplois

Avec cette nouvelle estimation, l'évolution de l'emploi entre fin 2018 et fin 2019 en France est revue à la baisse dans l'agriculture (- 0,8 % contre une stabilité dans l'estimation provisoire) et à la hausse dans la construction (+ 3,9 % contre + 3,2 %), l'industrie (+ 1,0 % contre + 0,5 %) et plus modérément dans le tertiaire marchand (+ 0,3 point, passant de + 2,1 % à + 2,4 %). Enfin, l'évolution de l'emploi dans le tertiaire non marchand n'est qu'à peine révisée (+ 0,6 % contre + 0,5 % dans les données provisoires).

Figure 1.2 – Révision de l'évolution de l'emploi salarié en France en 2019

secteur	Évolution de l'emploi salarié entre 2018 et 2019				Révisions	
	Données définitives		Données provisoires			
	En milliers	En %	En milliers	En %	En milliers	En %
Agriculture (AZ)	7,1	2,8	7,1	2,7	-0,1	0,1
Industrie (BE)	27,2	0,9	10,2	0,3	17,0	0,5
Construction (FZ)	57,1	4,1	46,6	3,4	10,5	0,7
Tertiaire marchand (GU)	247,8	2,0	200,4	1,6	47,4	0,4
Tertiaire non marchand (OQ)	45,5	0,6	20,8	0,3	24,7	0,3
Ensemble	384,6	1,5	285,1	1,1	99,5	0,4

Source : Estimations annuelles d'emplois

Les révisions de l'emploi total proviennent principalement de l'emploi salarié. La progression de l'emploi salarié entre fin 2018 et fin 2019 en France est rehaussée dans tous les grands secteurs. C'est en particulier le cas dans la construction (+ 4,1 % contre + 3,4 % dans les données provisoires), l'industrie (+ 0,9 % contre + 0,3 %), le tertiaire marchand (+ 2,0 % contre + 1,6 %) et non marchand (+ 0,6 % contre + 0,3 %). L'évolution dans le secteur agricole est à peine révisée (+ 2,8 % contre + 2,7 %).

La révision de l'emploi salarié est due pour moitié à la prise en compte dans cette estimation définitive de la dynamique de l'emploi en alternance (qui progresse dans tous les secteurs), alors que la source statistique utilisée pour les estimations provisoires excluait les alternants.

Figure 1.3 – Révision de l'évolution de l'emploi non salarié en France en 2019

secteur	Évolution de l'emploi non salarié entre 2018 et 2019				Révisions	
	Données définitives		Données provisoires			
	En milliers	En %	En milliers	En %	En milliers	En %
Agriculture (AZ)	-11,9	-3,1	-7,4	-1,9	-4,5	-1,3
Industrie (BE)	6,0	4,2	6,2	4,2	-0,1	0,0
Construction (FZ)	12,1	3,5	8,4	2,6	3,6	0,9
Tertiaire marchand (GU)	80,9	5,4	87,1	5,8	-6,2	-0,4
Tertiaire non marchand (OQ)	11,4	2,1	26,3	4,6	-14,9	-2,5
Ensemble	98,5	3,4	120,6	4,1	-22,1	-0,7

Source : *Estimations annuelles d'emplois*

L'évolution de l'emploi non salarié entre fin 2018 et fin 2019 est nettement abaissée dans l'agriculture (- 3,1 % contre - 1,9 % dans l'estimation provisoire) et le tertiaire non marchand (+ 2,1 % contre + 4,6 %). Elle est révisée plus modérément dans le tertiaire marchand (+ 5,4 % contre + 5,8 %) et est inchangée dans l'industrie (+ 4,2 %). À l'inverse, le dynamisme de l'emploi dans la construction est rehaussé (+ 3,5 % contre + 2,6 %).

2. Révision du niveau d'emploi 2018 : rebasement des Estimations d'emploi de la « base 2007 » à la « base 2018 »

Pour la publication en mai 2022 des Estimations d'emploi 2019 définitives, les séries d'emploi font l'objet d'un « rebasement » en prenant 2018 comme année de référence (« base 2018 »). Cela signifie que les niveaux d'emploi fin 2018 sont recalés sur ceux mesurés dans la source statistique détaillée provenant des déclarations des employeurs et des indépendants. Les précédentes estimations étaient diffusées en « base 2007 ». À partir d'un niveau de référence correspondant à l'emploi fin 2007, elles avaient été prolongées entre 2008 et 2018 en chaînant des taux d'évolutions par secteur d'activité et zone géographique. Au fil des années, avec les évolutions du système de collecte des déclarations sociales et des chaînes de traitement statistique, des décalages ont pu se créer entre le niveau de la source détaillée et le résultat de l'estimation après chaînage. L'opération de rebasement consiste à éliminer ces décalages sur l'année de base afin que les données estimées au niveau agrégé correspondent exactement aux données détaillées.

L'objet de cette partie est de présenter l'ampleur de la révision sur le niveau de l'emploi fin 2018. Pour que ces révisions n'entraînent pas de rupture avec les années antérieures, l'intégralité des séries passées a été révisée, ce qui fait l'objet de la partie suivante.

Figure 2.1 – Niveau de l’emploi salarié par secteur en France fin 2018

secteur	Niveau en milliers		Révision	
	Base 2018	Base 2007	En milliers	En %
Agriculture (AZ)	250,3	262,5	-12,2	-4,7
Industrie (BE)	3 153,6	3 150,2	3,4	0,1
Construction (FZ)	1 409,0	1 375,8	33,2	2,4
Tertiaire marchand (GU)	12 290,2	12 340,7	-50,5	-0,4
Tertiaire non marchand (OQ)	8 260,0	8 033,3	226,7	2,8
Ensemble	25 363,1	25 162,5	200,6	0,8

Source : *Estimations annuelles d’emplois*

Le rebasement entraîne une légère révision à la hausse du niveau d’emploi salarié : + 200 600, soit + 0,8 % sur l’année 2018. Le niveau de l’emploi dans le tertiaire non marchand (+ 2,8 %) et celui de la construction (+ 2,4 %) sont revus à la hausse alors que l’agriculture (– 4,7 %) et plus modérément le tertiaire marchand (– 0,4 %) sont abaissés. Le niveau d’emploi dans l’industrie n’est qu’à peine révisé (+ 0,1 %, + 3 400 emplois).

La principale contribution à la hausse totale est celle du tertiaire non marchand (+226 700 emplois). Elle s’explique notamment par un changement conceptuel, à savoir la prise en compte dans le champ de l’emploi des élus ayant une rémunération significative pour mieux se rapprocher des critères du Bureau international du travail (BIT) délimitant le concept d’emploi et sa frontière avec le travail bénévole¹.

Figure 2.2 – Niveau de l’emploi non salarié par secteur en France fin 2018

secteur	Niveau en milliers		Révision	
	Base 2018	Base 2007	En milliers	En %
Agriculture (AZ)	381,3	398,6	-17,3	-4,3
Industrie (BE)	145,1	146,5	-1,5	-1,0
Construction (FZ)	342,3	322,4	19,9	6,2
Tertiaire marchand (GU)	1 486,0	1 497,1	-11,1	-0,7
Tertiaire non marchand (OQ)	543,7	576,9	-33,1	-5,7
Ensemble	2 898,4	2 941,5	-43,1	-1,5

Source : *Estimations annuelles d’emplois*

Pour l’emploi non salarié, le rebasement se traduit par une révision de – 1,5 % soit – 43 100 emplois. Cette révision se situe majoritairement dans le tertiaire non marchand (– 5,7 %) et l’agriculture (– 4,3 %) et dans une moindre mesure dans le tertiaire marchand (– 0,7 %) et l’industrie (– 1,0 %). Seul l’emploi non salarié dans la construction est rehaussé (+ 19 900 emplois, + 6,2 %).

1 Pour en savoir plus, voir la note « Concepts et méthodes pour estimer l’emploi salarié conjoncturel » disponible sur Insee.fr.

Figure 2.3 – Niveau de l’emploi salarié par région fin 2018

régions	Niveau en milliers		Révision	
	Base 2018	Base 2007	En milliers	En %
01 - Guadeloupe	115,7	113,3	2,4	2,1
02 - Martinique	120,8	117,2	3,5	3,0
03 - Guyane	62,7	53,1	9,5	18,0
04 - La Réunion	249,0	251,7	-2,6	-1,1
11 - Île-de-France	5 960,3	5 901,2	59,1	1,0
24 - Centre-Val de Loire	905,3	903,5	1,8	0,2
27 - Bourgogne-Franche-Comté	972,6	971,2	1,4	0,1
28 - Normandie	1 178,2	1 159,7	18,5	1,6
32 - Hauts-de-France	2 047,6	2 029,8	17,8	0,9
44 - Grand Est	1 940,2	1 935,3	4,9	0,3
52 - Pays de la Loire	1 453,3	1 443,6	9,7	0,7
53 - Bretagne	1 209,2	1 208,2	1,0	0,1
75 - Nouvelle-Aquitaine	2 117,8	2 101,7	16,2	0,8
76 - Occitanie	2 012,2	1 999,5	12,8	0,6
84 - Auvergne-Rhône-Alpes	3 066,2	3 035,3	30,8	1,0
93 - Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 840,0	1 828,9	11,2	0,6
94 - Corse	111,9	109,3	2,5	2,3
France entière	25 363,1	25 162,5	200,6	0,8

Source : Estimations annuelles d’emplois

Avec ce rebasement, le niveau d’emploi salarié est revu en hausse dans toutes les régions sauf à La Réunion (- 1,1 %). La révision est très marquée en Guyane (+ 18,0 %) et elle est nette en Martinique (+ 3,0 %), en Corse (+ 2,3 %) et en Guadeloupe (+ 2,1 %).

La révision en Guyane est de grande ampleur : elle s’explique par le fait que le précédent « niveau de base » en fin d’année 2007 était fortement sous-estimé. Il avait été établi à l’aide de bases d’origine administrative qui semblent *a posteriori* avoir soufferts d’un défaut d’exhaustivité. Les progrès des systèmes de collecte et de traitement statistiques depuis lors permettent de mesurer un niveau d’emploi plus conforme aux autres sources statistiques disponibles sur ce département, en particulier l’enquête Emploi et le recensement de la population, au regard des différences habituelles entre ces sources.

Figure 2.4 – Comparaison entre l’emploi issu des Estimations d’emploi et de l’enquête Emploi dans les DOM et en France métropolitaine

	Enquête Emploi	Estimations d’emploi base 2007		Estimations d’emploi base 2018	
	Niveau moy 2018	Niveau fin 2018	% de l’emploi EEC	Niveau fin 2018	% de l’emploi EEC
971-Guadeloupe	117 813	125 586	107 %	133 914	114 %
972-Martinique	127 007	128 977	102 %	134 857	106 %
973-Guyane	65 687	57 756	88 %	67 984	103 %
974-La Réunion	261 082	288 062	110 %	285 528	109 %
Ensemble 4 DOM	571 590	600 381	105 %	622 283	109 %
France métropolitaine	26 700 420	27 503 588	103 %	27 639 224	104 %
France entière	27 272 010	28 103 969	103 %	28 261 507	104 %

Source : enquête Emploi en continu et Estimations annuelles d’emplois

3. Rétropolation et corrections apportées aux évolutions avant 2018

3.1. Principe général de la réropolation

Pour éviter une rupture entre les séries anciennement publiées et les nouveaux niveaux 2018 / 2019 issus du rebasement, une « réropolation » des Estimations annuelles d'emploi est effectuée avant 2018.

Le principe général de cette réropolation est de conserver inchangées les évolutions annuelles passées par secteur d'activité et zone géographique, en les appliquant, de manière multiplicative, à rebours de 2018 vers le début des séries (1989, 1970 ou 1954 suivant le niveau de détail). Cette approche respecte le principe des campagnes d'Estimation annuelle réalisées depuis 2007, qui visaient d'abord à mesurer chaque année des *évolutions* N-1 / N de qualité plutôt que des *niveaux*. Elle respecte également le choix fait lors du rebasement sur les niveaux de la base 2007, qui avait donné lieu à une réropolation similaire, en évolution depuis le début des séries.

Pour les salariés, la réropolation a été réalisée d'abord au niveau *département * secteur d'activité (A88)*² entre 2018 et 2008, puis *département * secteur d'activité (A38)* entre 2008 et 1989. Les séries *nationales par secteur d'activité (A88)* depuis 1989 et les séries par *zone d'emploi* ont été réropolées indépendamment, puis recalées sur les totaux issus des réropolations par département. Pour les non-salariés, la réropolation a été élaborée au niveau *département * secteur (A5)* depuis 1989. Les séries nationales plus agrégées commençant en 1970 ou 1954 ont ensuite été réropolées en rattachant au nouveau niveau d'emploi de 1989.

Le principe général est de respecter les évolutions annuelles précédemment estimées. Toutefois, comme lors de chaque exercice de réropolation, cet exercice a aussi été l'occasion de réexaminer certaines évolutions atypiques en soi ou au regard d'autres sources ; des corrections ont alors été apportées ponctuellement lorsque ces évolutions paraissaient erronées. Les parties suivantes détaillent cette analyse et ces corrections, en distinguant la période 2008 / 2018, dont les évolutions avaient été mesurées grâce à des campagnes annuelles entièrement basées sur des sources administratives (et principalement les « Déclarations annuelles des données sociales », bases qui ont précédé les bases Tous salariés), et la période 1989 / 2008 dont les évolutions avaient été mesurées grâce à un système hybride, qui combinait recensement général de la population pour les années censitaires et sources administratives pour les années inter-censitaires.

3.2. Corrections apportées sur la période 2008 / 2018

Plusieurs types d'anomalies ont été corrigés sur les taux d'évolutions de la période 2008 – 2018. Ces anomalies ont été détectées en réexaminant les données détaillées issues des campagnes annuelles passées sur l'emploi salarié (au niveau département par secteur A88).

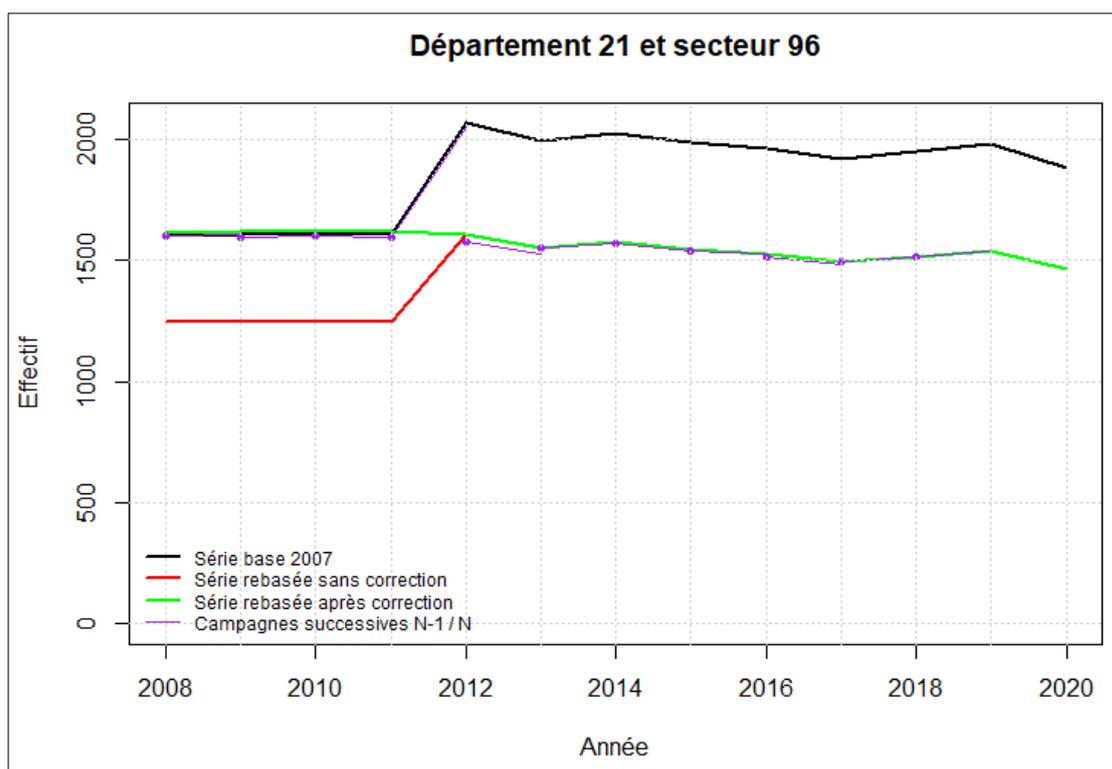
Lors des campagnes annuelles habituelles, l'emploi en fin d'année N et en fin d'année N-1 est mesuré de façon cohérente. Ce fonctionnement par paires d'année permet de mesurer dans chaque campagne une évolution annuelle de qualité en vérifiant bien que les effectifs, secteurs d'activité, localisation géographique, etc. sont bien traités de la même manière les deux années consécutives. En revanche, entre deux campagnes successives, des révisions peuvent intervenir (du fait des données sources collectées ou de leur traitement statistique). C'est-à-dire que, pour une même année civile, le niveau d'emploi mesuré pour l'année « N-1 » de la campagne « N+1 » peut différer du niveau d'emploi année « N » de la campagne « N » (par exemple à la suite d'un changement déclaratif d'un établissement sur son secteur d'activité). Ces révisions sont purement techniques et n'affectent pas l'emploi finalement diffusé dans les Estimations annuelles, puisque celui-ci est issu d'un chaînage : à partir du niveau de base 2007, les *évolutions* annuelles successives mesurées à chaque campagne étaient chaînées, et pas les niveaux.

2 C'est-à-dire avec une décomposition de l'économie en 88 secteurs d'activité.

3.2.A – Corrections à la suite d'un réexamen des niveaux détaillés

Lorsqu'une forte évolution N-1 / N, mesurée dans une campagne annuelle est suivie d'une révision du niveau d'emploi la campagne annuelle suivante qui « revient en arrière » alors, dans l'exercice de rétopolation, cette évolution a été « annulée » (cf. exemple en figure 3.2.1). Au total 140 évolutions (sur environ 8000 possibles) ont été corrigées de cette façon.

Figure 3.2.1 – Exemple d'évolution jugée erronée dans les campagnes Estel passées et corrigée dans le rebasement



3.2.B – Corrections sur le mode de rétopolation (additif plutôt que multiplicatif)

Lorsque la série rétopolée avec la méthode générale s'éloigne de manière trop importante en niveau et en allure de la série précédemment diffusée en base 2007 alors un mode de rétopolation « additif » plutôt que « multiplicatif » est souvent préférable. Plus précisément, au lieu d'appliquer des taux d'évolutions de proche en proche lors du rétrochaînage, des différences d'effectifs en nombre sont appliquées (cf. exemples en figures 3.2.2 et 3.2.3). Pour détecter ces séries problématiques, sont repérés les écarts les plus importants en 2008 entre la série en base 2007 et la série rétopolée spontanément avec la méthode générale. Au total, 89 séries sur environ 8 000 ont été corrigées de cette façon.

Figure 3.2.2 – Exemple de rétropolation avec un mode « additif » (1)

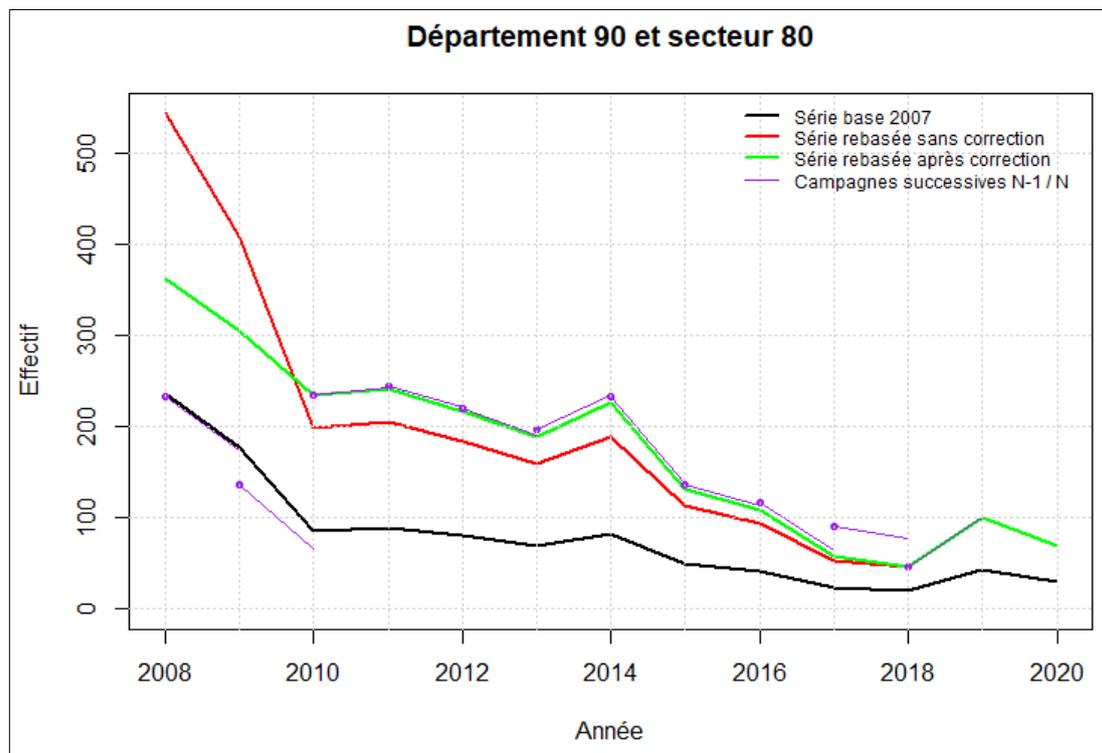
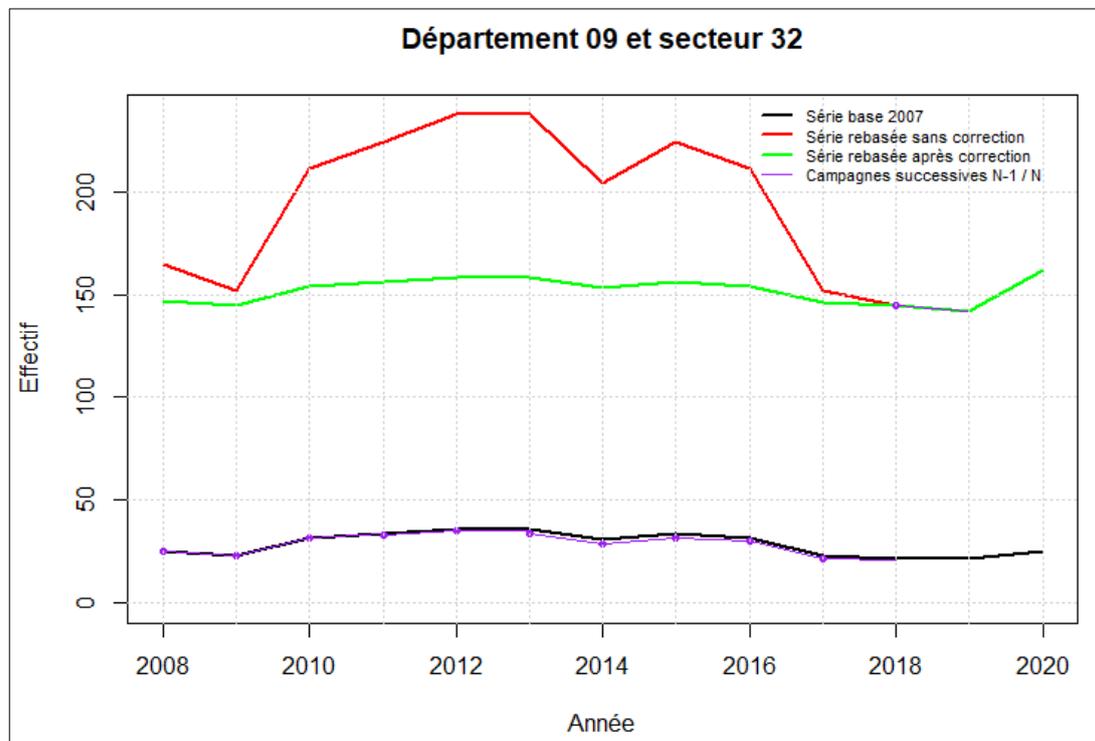


Figure 3.2.3 – Exemple de rétropolation avec un mode « additif » (2)



3.2.C – Autres corrections spécifiques

Enfin, une dernière correction particulière a été appliquée sur des évolutions 2014 / 2015. En base 2007, d'importants transferts d'effectifs entre les secteurs 49 (transports terrestres) et 52 (services auxiliaires des transports) étaient dus à la restructuration des établissements de la SNCF entre sa branche « mobilités » (secteur 49) et sa branche « réseau » (secteur 52). Or, les évolutions d'emploi par secteur d'activité doivent être le reflet de phénomènes économiques et non le résultat de changements déclaratifs sur la façon de décrire une activité qui n'a pas fondamentalement changé. Dans la série de la base 2018 corrigée, une lecture « à activité constante », qui reflète le découpage le plus récent des activités de l'entreprise y compris sur le passé a été privilégiée. Concrètement, les données individuelles de la campagne 2015 ont été utilisées, les anciennes évolutions entre 2014 et 2015 ont été neutralisées et la structure actuelle de la SNCF a pu être appliquée sur toute la longueur des séries des secteurs 49 et 52.

3.3. Corrections apportées sur la période 1989 / 2008

L'exercice de rétopolation a été aussi l'occasion de réexaminer les évolutions des années antérieures. Des corrections ponctuelles ont ainsi également été apportées sur les évolutions de l'emploi de la période 1989 – 2008.

Les Estimations annuelles d'emploi de cette période ont été mesurées grâce à un système hybride : pour les années censitaires, les niveaux d'emploi étaient issus du recensement général de la population ; pour les années inter-censitaires, diverses sources administratives et enquêtes étaient mobilisées. Lorsqu'un nouveau recensement général devenait disponible, les évolutions de la dernière période inter-censitaire étaient recalées pour s'ajuster à ce nouveau niveau de référence.

3.3.A – Corrections spécifiques sur le secteur de l'action sociale entre 1989 et 2007

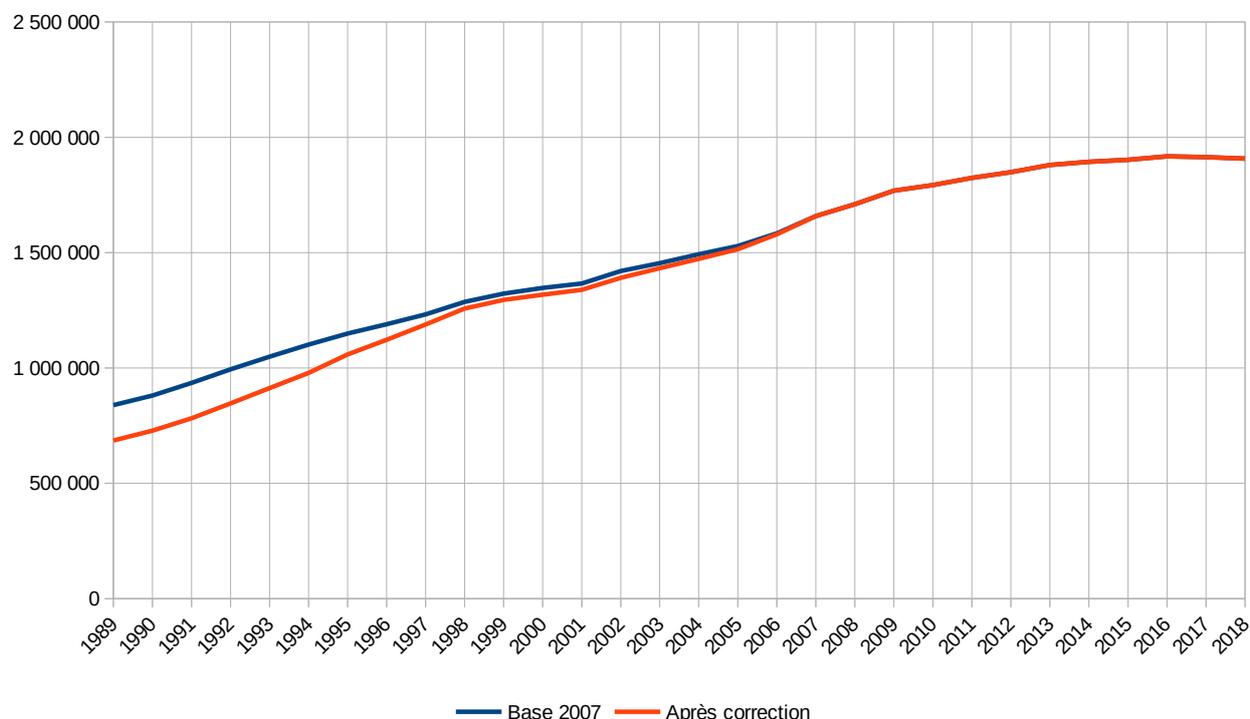
L'évolution de l'emploi salarié dans le secteur de l'action sociale a été revue sur la période 1989 – 2007.

Au moment du rebasement précédent, la convention de classement des salariés de particuliers employeurs a été modifiée avec le changement de nomenclature. Dans les séries antérieures, tous ces salariés étaient comptabilisés dans le secteur des « services domestiques » (P32 de la NES). Dans les nouveaux niveaux de référence en base 2007, environ la moitié d'entre eux (environ 380 000 en 2007) ont été reclassés dans le secteur de l'action sociale (les assistantes maternelles et les salariés chargés de soins à des personnes âgées ou handicapées) ; tous les autres salariés sont restés classés dans le secteur des « services domestiques » de la nouvelle nomenclature agrégée (NA) et dont le périmètre se limitait désormais aux travaux ménagers divers, et à la garde d'enfant au domicile familial.

Il apparaît toutefois que l'exercice de rétopolation n'a pas tenu compte explicitement de l'effet de ce changement de nomenclature reclassant les salariés des particuliers employeurs en deux secteurs distincts : les évolutions de l'ancien secteur de l'action sociale ont été utilisées pour rétopoler le nouveau périmètre de l'action-sociale, sans tenir compte de l'élargissement du périmètre aux salariés des particuliers employeurs et de leur dynamique propre. En revanche les évolutions de l'ancien secteur « P32 » (qui regroupait 100 % des salariés de particuliers employeurs) ont été utilisées pour rétopoler le nouveau secteur des services à domicile (limité à environ la moitié des salariés des particuliers employeurs). Ces choix ont eu un effet sur l'évolution de l'emploi salarié total avant 2007, du fait de la différence importante de dynamique entre les salariés de particuliers employeurs et les autres salariés de ces deux secteurs.

Dans la rétopolation de la base 2008, la correction consiste à modifier la série d'emploi salarié dans le secteur de l'action sociale afin de tenir compte de la dynamique des salariés de particuliers employeurs sur toute la période. Entre 1989 et 2007, on trouve ainsi pour l'action sociale une évolution rehaussée d'environ 9 % pour ce secteur soit 130 000 personnes en emploi. Le secteur des « services domestiques » est en revanche inchangé. Au niveau global, soit tous secteurs d'activité confondus, la correction sur le seul secteur de l'action sociale représente une correction de 0,6 % de l'emploi salarié en 1989.

Figure 3.3.A – Emploi salarié dans le secteur de l’action sociale en base 2007 et après correction



Note : pour respecter le principe de construction de la « base 2007 », les corrections ont été appliquées en conservant fixe le niveau d’emploi des années 2007 et suivantes, et en rétropolant les évolutions corrigées vers le début de la série en 1989.

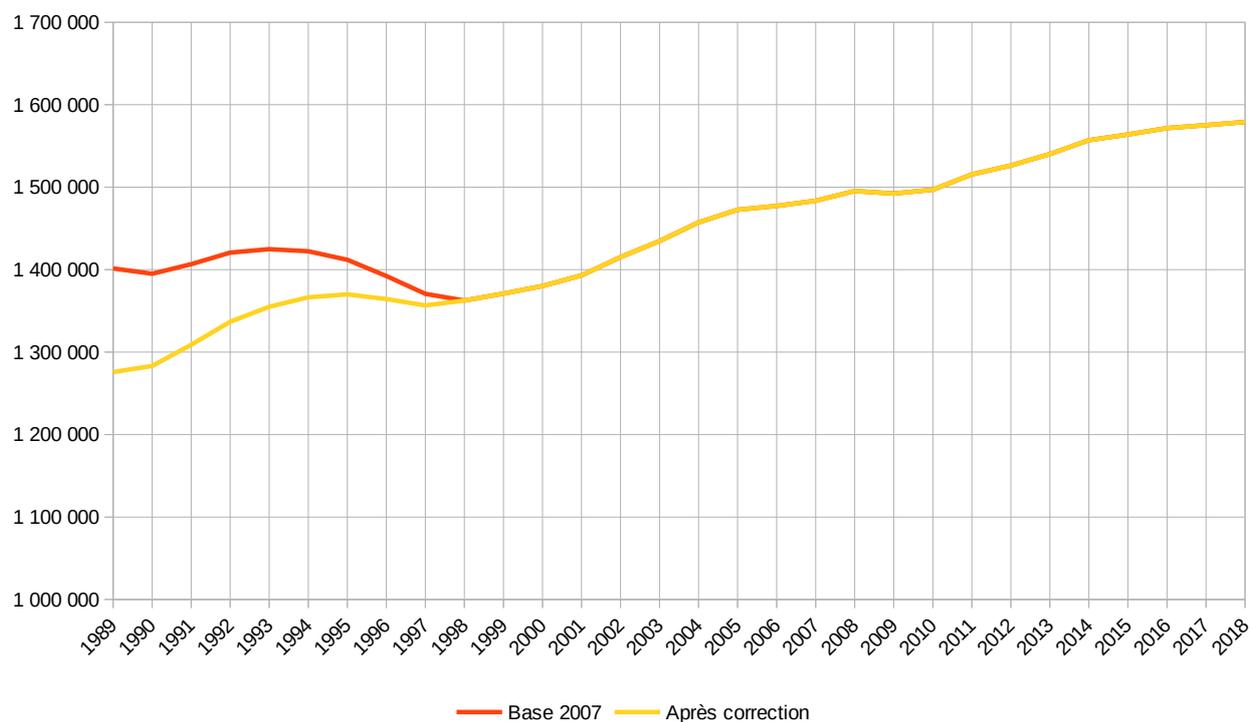
3.3.B – Corrections spécifiques sur les secteurs de la santé et de l’action sociale entre 1989 et 1998

Un autre examen sur longue période a conduit à réviser l’évolution de l’emploi dans les secteurs de la santé et de l’action sociale sur la période 1989-1998.

La base 2007 fait état d’une baisse de l’emploi salarié dans le secteur de la santé de 3,0 % entre fin 1989 et 1998. Or cette évolution est peu crédible au regard des autres sources disponibles : d’une part, selon les séries longues issues des rapports de la Direction générale de l’administration et de la fonction publique (DGAFP), l’emploi public dans la fonction publique hospitalière qui représente une part importante du secteur, a progressé de 8,6 % sur la même période. D’autre part, l’évolution entre les deux recensements de 1990 et 1999 indique une progression de 7,0 % de l’emploi salarié dans ce secteur.

Un réexamen détaillé de ces divergences a permis de déterminer que, dans la base 2007 des Estimations d’emploi, la progression de l’emploi salarié avait respecté la dynamique donnée par le recensement pour l’ensemble « santé + action sociale », mais que la dynamique propre à chacun de ces deux secteurs n’avait pas été conservée. *In fine* il apparaît que l’emploi salarié en base 2007 est trop dynamique dans l’action sociale et trop peu dynamique dans la santé. La correction dans la rétropolation liée à la nouvelle base 2018 consiste donc à modifier les évolutions de ces deux secteurs en conservant le total inchangé, pour retrouver dans chaque secteur des dynamiques conformes aux recensements de 1990 et 1999.

Figure 3.3.B – Emploi salarié dans le secteur de la santé en base 2007 et après correction



Note : pour respecter le principe de construction de la « base 2007 », les corrections ont été appliquées en conservant fixe le niveau d'emploi des années 2007 et suivantes, et en rétropolant les évolutions corrigées vers le début de la série en 1989.

3.3.C – Corrections spécifiques sur le tertiaire non marchand entre 1998 et 2008

Enfin, l'évolution de l'emploi dans le tertiaire non marchand a également été révisée entre 1998 et 2008, essentiellement dans le secteur de l'éducation.

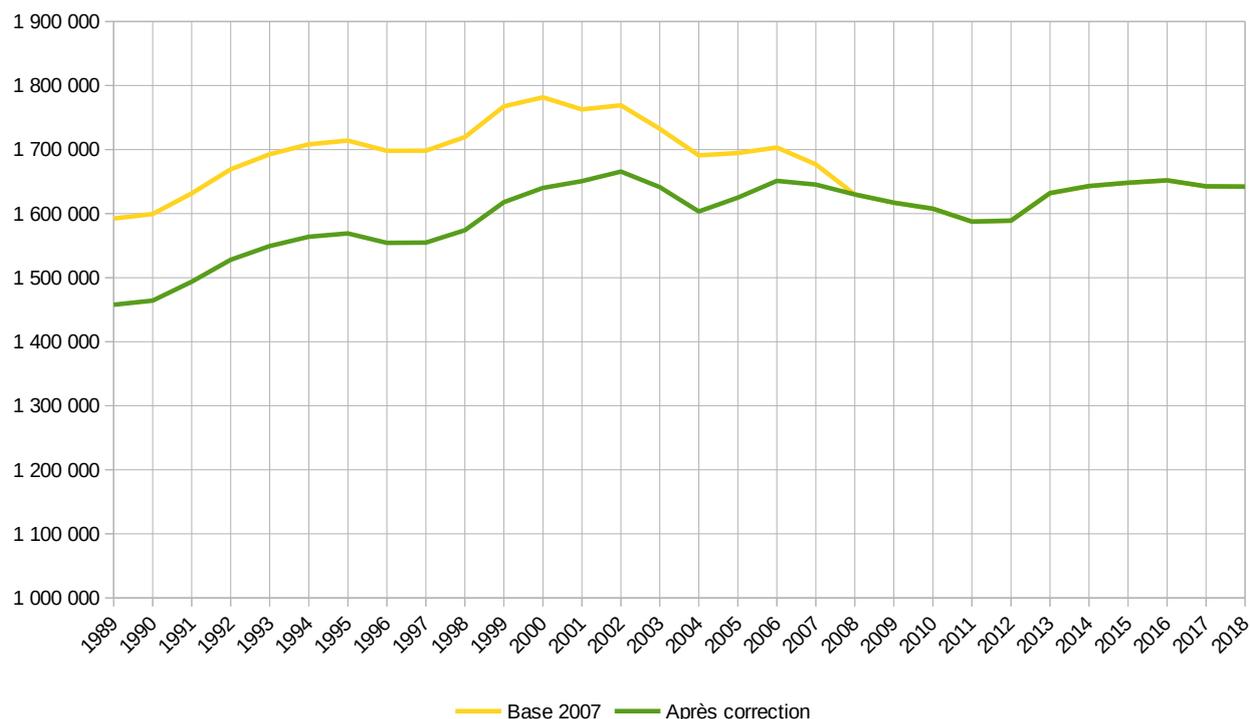
Ces corrections résultent de plusieurs constatations lors du réexamen systématique des dynamiques par secteur et de l'analyse comparative avec d'autres sources :

- Dans les données sources détaillées qui avaient été mobilisées entre 2000 et 2007 pour réaliser les Estimations annuelles d'emploi, la progression de l'emploi public est souvent inférieure à celle établie dans les séries longues réalisées par la DGAFP, sur le même champ et avec les mêmes concepts. Dans certains cas, il apparaît que des transferts d'effectifs, par exemple du ministère de l'Éducation nationale vers des établissements publics (notamment des universités), n'avaient pas été correctement pris en compte au moment des Estimations d'emploi, ce qui a conduit artificiellement à des baisses d'emploi. Ces écarts de source au niveau détaillé représentent de l'ordre de 90 000 emplois en dynamique entre 2001 et 2006, surtout dans le secteur d'activité de l'éducation et dans une moindre mesure dans la santé.
- De même, l'analyse des sources détaillées montre que les importants transferts de personnels du ministère de l'Éducation nationale vers les collectivités territoriales en 2007 et 2008 (personnels d'entretien des collèges et lycées) se sont traduits par une bascule du secteur d'activité « éducation » (côté ministère) vers celui de l'« administration générale » (côté collectivités). Or, bien que payés par une autre administration les agents concernés continuent de contribuer à la même activité, celle de l'éducation. En base 2018, l'effet de ces transferts est neutralisé et les personnels concernés sont classés dans le secteur de l'éducation sur toute la période. Cette correction est sans effet sur le nombre total d'emplois.

- Enfin, sur la période 1998 / 2001 l'analyse des séries agrégées de l'emploi privé (source Urssaf, disponible depuis 1997) et public (source DGAFP) dans le secteur tertiaire non marchand suggère là encore une sous-estimation de la dynamique de l'emploi public en base 2007, de l'ordre de 75 000 emplois sur la période.

Au total, ces différentes sources de corrections conduisent à rehausser, toutes choses égales par ailleurs, la progression de l'emploi salarié dans le tertiaire non marchand de l'ordre de 170 000 emplois entre 1998 et 2008.

Figure 3.3.C – Emploi salarié dans le secteur de l'éducation en base 2007 et après correction

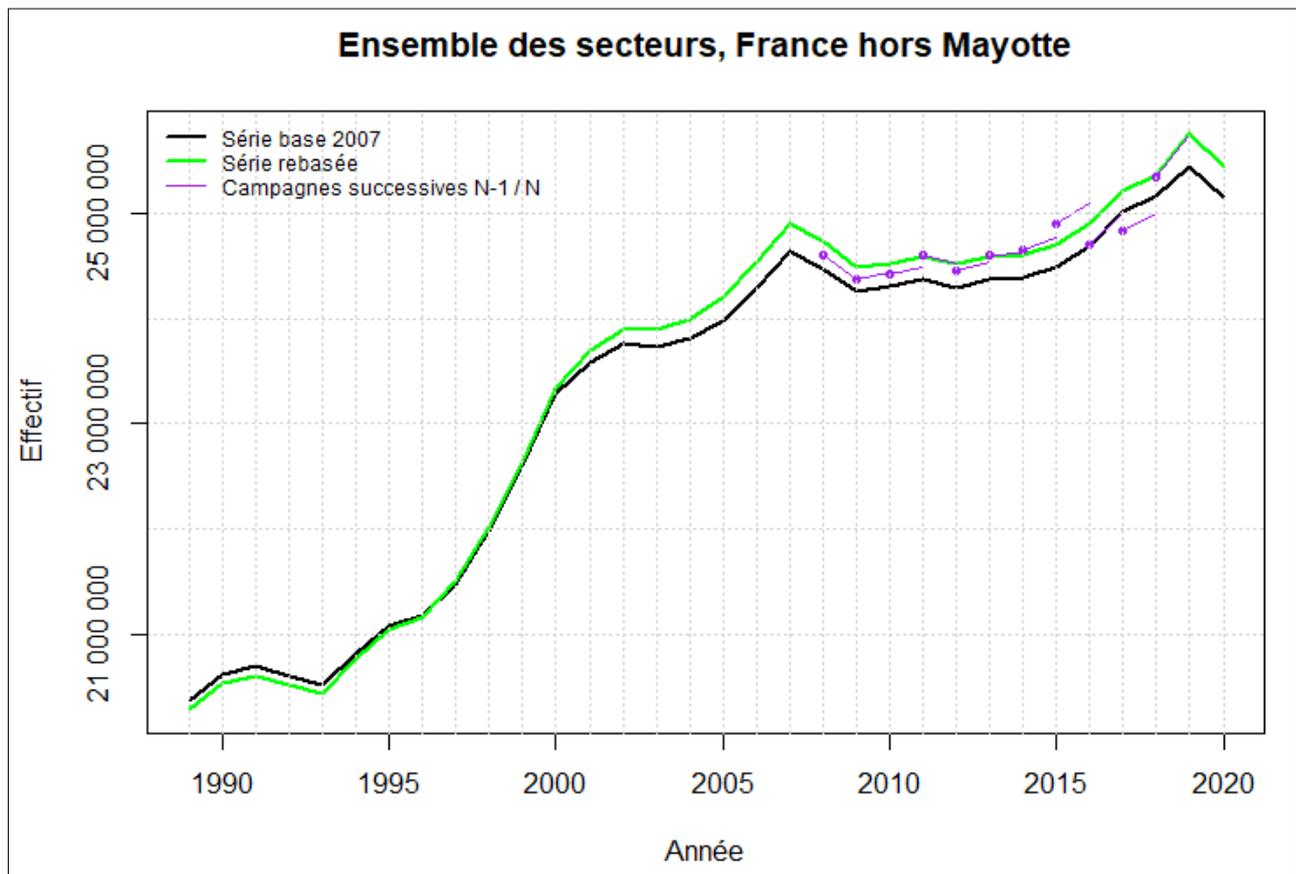


Note : pour respecter le principe de construction de la « base 2007 », les corrections ont été appliquées en conservant fixe le niveau d'emploi des années 2007 et suivantes, et en rétropolant les évolutions corrigées vers le début de la série en 1989.

3.4. Présentation des révisions en série longue sur l'emploi salarié

Dans l'ensemble, la révision entre les séries d'emploi précédemment diffusées (base 2007) et les séries rebasées et corrigées en base 2018 restent modérées.

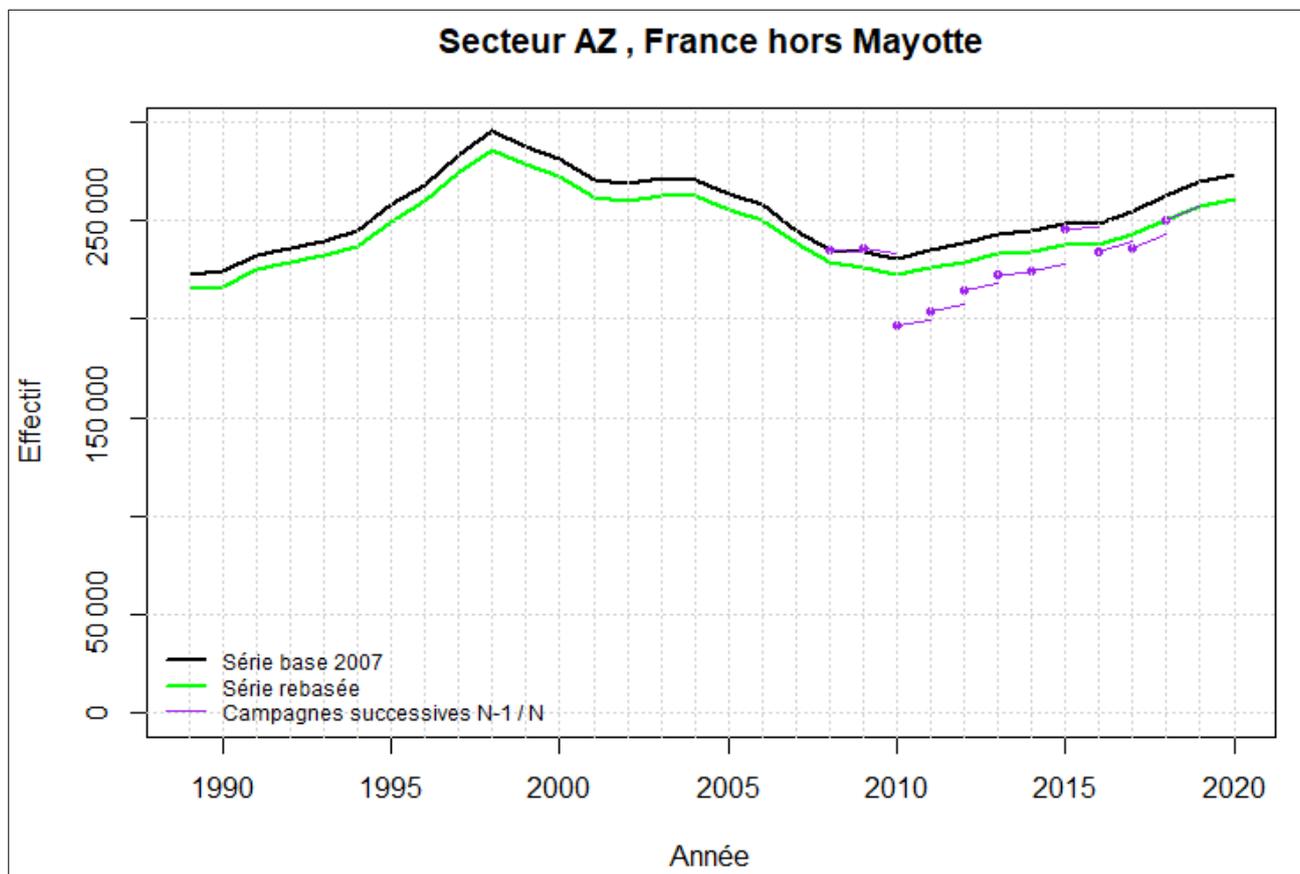
Figure 3.4.1 – Emploi salarié tous secteurs en base 2007 et base 2018



Source : Estimations annuelles d'emplois

Dans l'agriculture, l'emploi mesuré dans les bases détaillées depuis la campagne 2011 était systématiquement inférieur à l'emploi diffusé, chaîné à partir du niveau de base 2007. Le rebasement sur le niveau détaillé 2018 confirme donc cette révision.

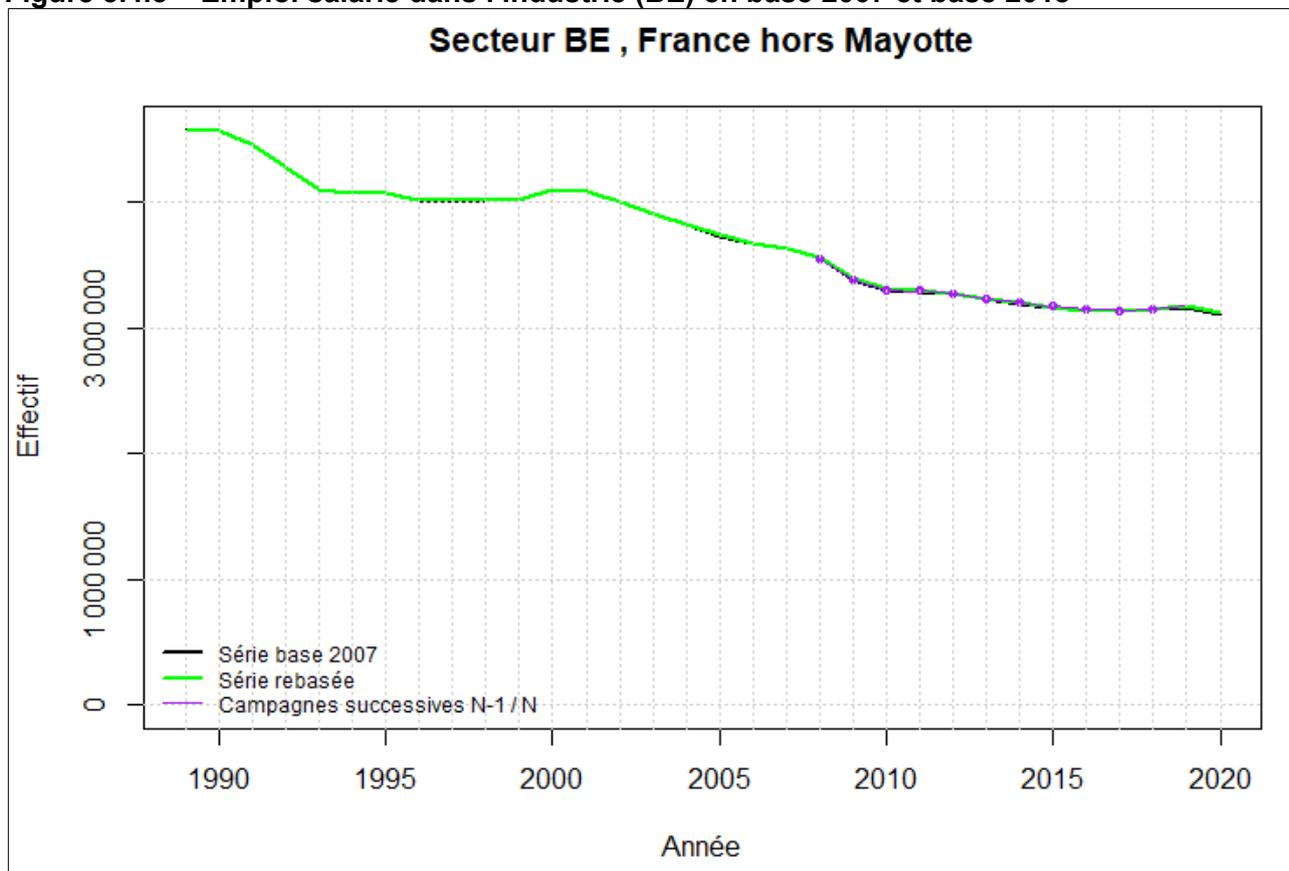
Figure 3.4.2 – Emploi salarié dans l'agriculture (AZ) en base 2007 et base 2018



Source : Estimations annuelles d'emplois

Dans l'industrie, la révision est quasiment négligeable par rapport aux variations de l'emploi.

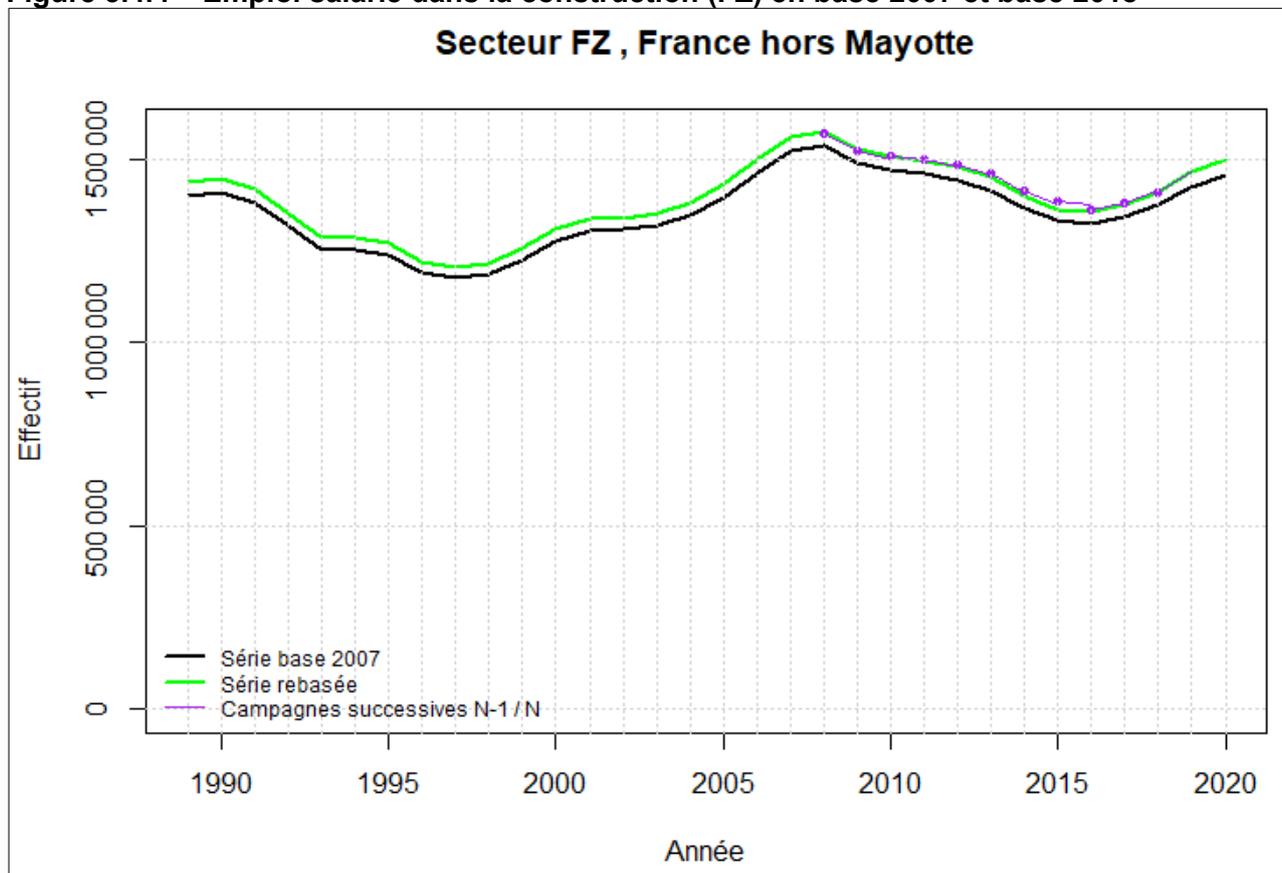
Figure 3.4.3 – Emploi salarié dans l'industrie (BE) en base 2007 et base 2018



Source : *Estimations annuelles d'emplois*

Dans la construction, la révision entérine le niveau d'emploi qui était celui de toutes les bases détaillées depuis la campagne 2008, un peu supérieur au niveau « de base » de fin 2007.

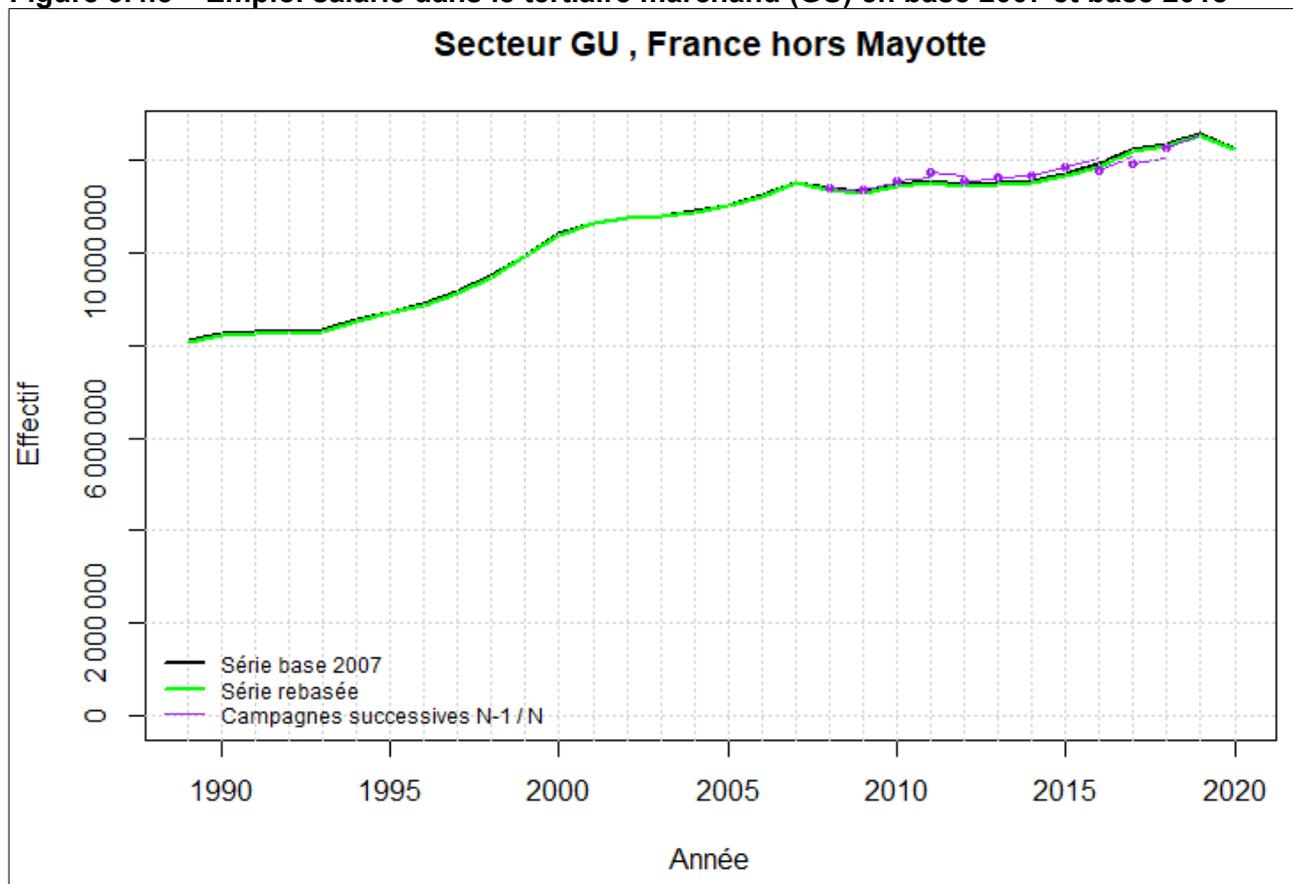
Figure 3.4.4 – Emploi salarié dans la construction (FZ) en base 2007 et base 2018



Source : *Estimations annuelles d'emplois*

Dans le tertiaire marchand, la révision est également très faible par rapport aux évolutions passées.

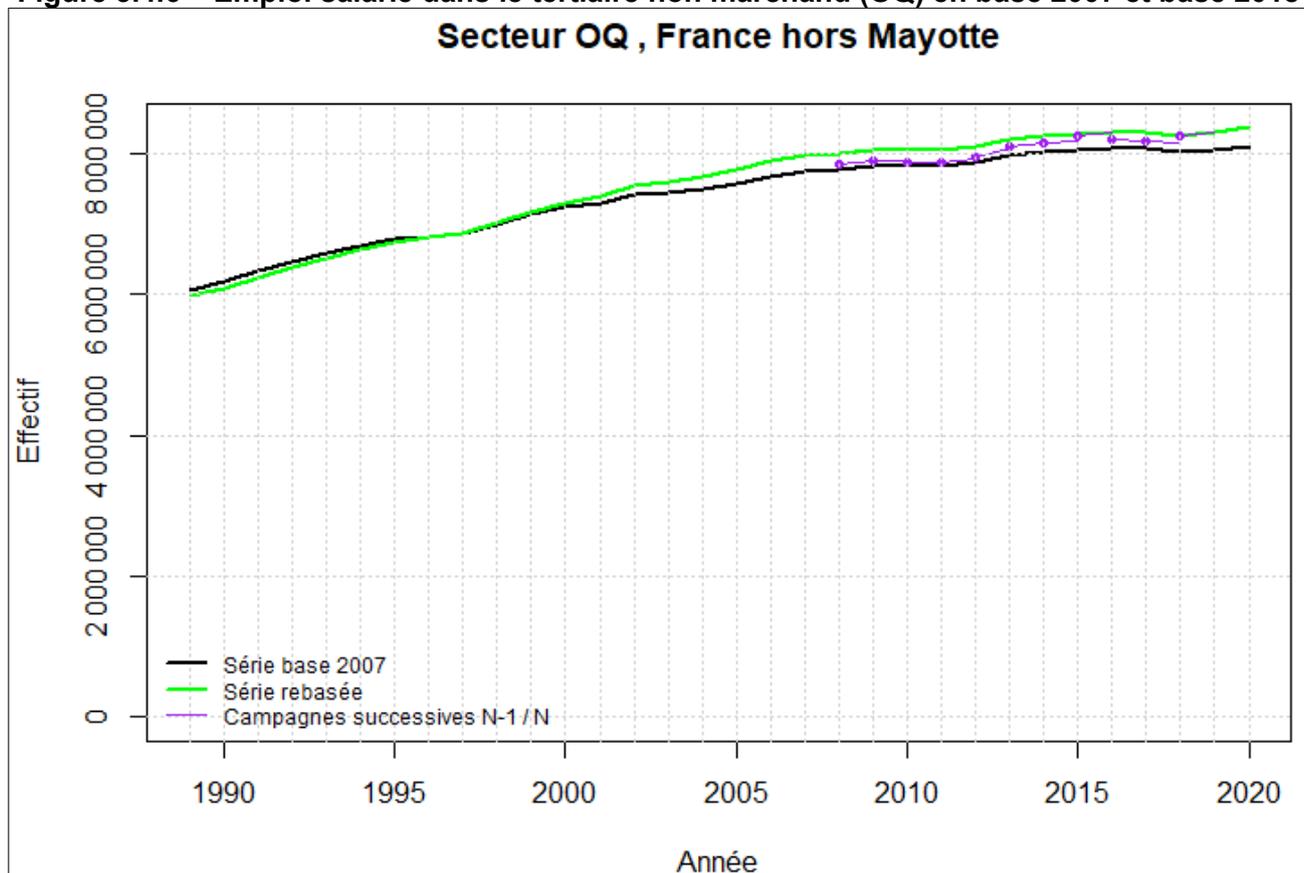
Figure 3.4.5 – Emploi salarié dans le tertiaire marchand (GU) en base 2007 et base 2018



Source : Estimations annuelles d'emplois

Enfin, le tertiaire non marchand est le seul secteur dans lequel l'évolution de l'emploi entre 1989 et 2018 est significativement modifiée avec la rétopolation, à la suite des investigations spécifiques portant notamment sur l'emploi public (cf. partie 3.3). L'emploi salarié révisé est plus dynamique sur l'ensemble de la période. De ce fait, il est revu en hausse fin 2018 par rapport à la base précédente, mais légèrement en baisse en 1989.

Figure 3.4.6 – Emploi salarié dans le tertiaire non marchand (OQ) en base 2007 et base 2018



Source : Estimations annuelles d'emplois

4. Enrichissement des Estimations d'emploi : nouveaux détails par âge et type d'employeur

4.1. Partage par tranche d'âge

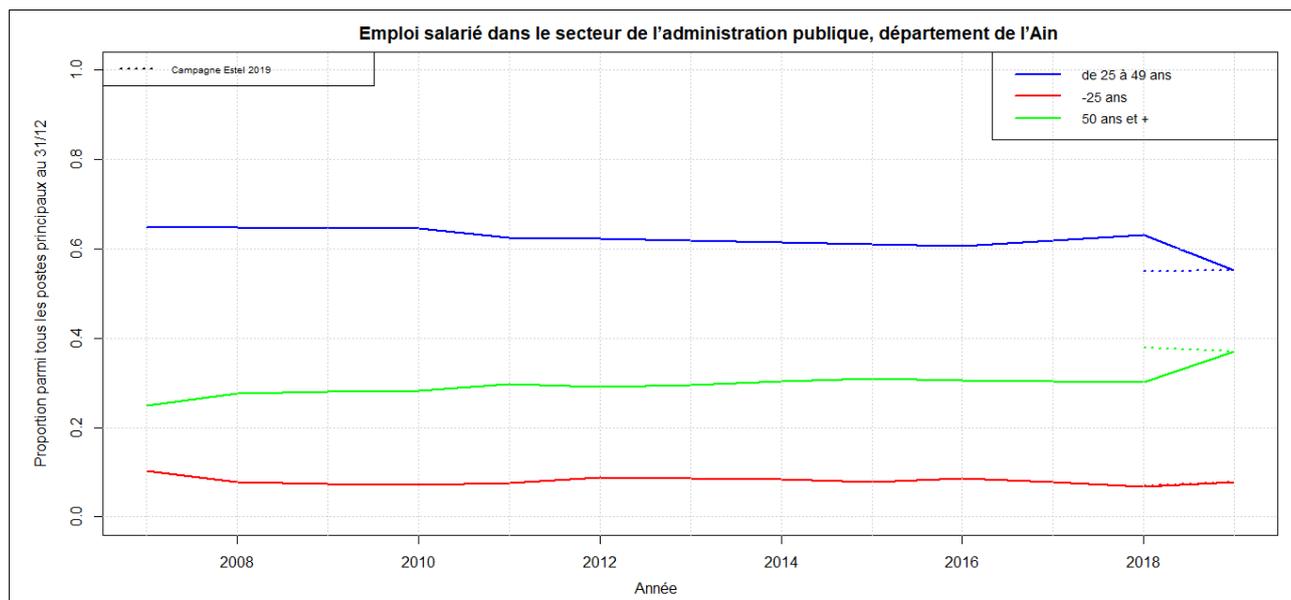
La ventilation par âge des personnes en emploi est disponible dans les données sources mobilisées depuis 2008, mais jusqu'à présent cette information n'avait pas fait l'objet d'une diffusion. Pour la publication définitive 2019 des Estimations annuelles d'emploi, la variable « âge » est maintenant diffusée en 3 grandes tranches : moins de 25 ans, 25 à 49 ans et 50 ans et plus.

Par souci de simplicité, l'emploi par âge ne fait pas l'objet d'un chaînage complet en évolution comme les séries par secteur d'activité et zone géographique (cf. partie précédente). Il est plutôt mobilisé comme « clé de répartition » de l'emploi, pour chaque année. De façon générale ces clés de répartition sont très stables

d'année en année (une seule exception, liée à une anomalie dans le système d'information en 2017, a été corrigée par lissage statistique).

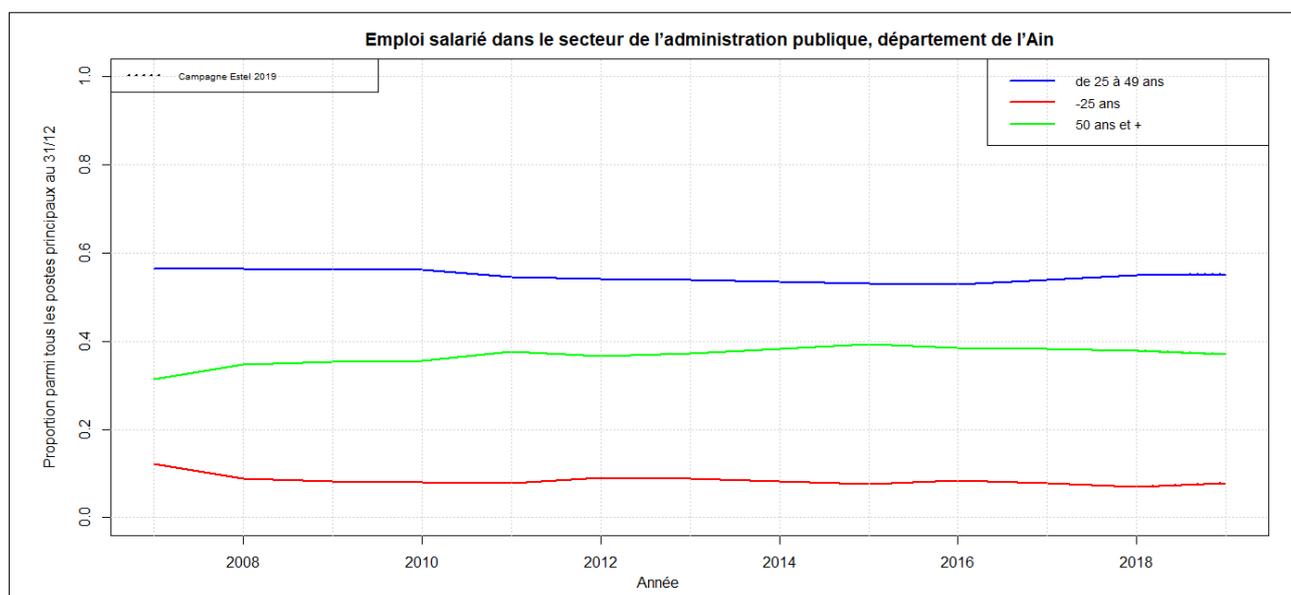
Par ailleurs, la prise en compte des élus est un changement conceptuel de la base 2018 (cf. partie 2) qui a été rétopolé, rehaussant le niveau de l'emploi du secteur de l'administration générale sur l'ensemble de la période 1989-2019. Cependant, ces élus ont un profil très marqué au niveau de l'âge, rehaussant en 2019 la part des 50 ans et plus au détriment des autres dans ce secteur (figure 4.1.1).

Figure 4.1.1 – Partage par tranche d'âge de l'emploi salarié dans le secteur de l'administration générale avant correction



Une rétopolation des clés de répartition a été effectuée pour éviter une rupture de série dans ce secteur. L'exemple de la figure 4.1.1 a ainsi été corrigé comme dans la figure 4.1.2.

Figure 4.1.2 – Partage par tranche d'âge de l'emploi salarié dans le secteur de l'administration générale après correction



4.2. Partage par type d'employeur

Le rebasement des séries d'emploi a été l'occasion d'enrichir les Estimations annuelles avec un partage par type d'employeur : fonction publique, particuliers employeurs, privé (hors particuliers employeurs).

Dans ces séries, la fonction publique regroupe les ministères et les organismes publics à caractère administratif dans lesquels le recrutement se fait sur la base du droit public. Les effectifs de la fonction publique comprennent l'ensemble des agents qui travaillent dans ces organismes, fonctionnaires ou non. C'est la définition adoptée par la DGAFP et l'Insee pour définir le champ de la fonction publique dans les statistiques sur l'emploi ou les salaires.

Ce type de partage existait déjà en base 2007 pour les années de 2010 à 2019, mais il était seulement diffusé dans les Estimations trimestrielles d'emploi et pas dans les Estimations annuelles. Le travail de rétopolation a donc consisté à étendre ce partage dans le passé à la période 1989 / 2009 et à créer de nouveaux tableaux de diffusion annuelle.

Sources utilisées

Les sources mobilisées ont été :

- pour les salariés de particuliers employeurs, les anciennes séries longues des Estimations d'emploi couvrant ce type de salariés (base 2007 et antérieures) ;
- pour l'emploi public, les séries longues diffusées par la DGAFP³. Ces séries sont en général hors contrats aidés, il a donc fallu également reconstituer des séries d'emploi aidé dans la fonction publique, à partir de tableaux diffusés par ailleurs par la même DGAFP ;
- l'emploi privé est de manière générale mesuré par solde entre l'emploi salarié total et les deux types d'employeur précédents.

En 1989 et 1990, les salariés de la Poste et de France Télécom sont considérés comme faisant partie de la fonction publique (environ 500 000 salariés, dans le secteur tertiaire marchand). À partir de 1991, ils sont comptabilisés dans le privé, même pour ceux – très majoritaires à l'époque – ayant le statut de fonctionnaire. Ce changement découle de la réforme de 1990 transformant l'administration des PTT en deux établissements dont le recrutement par défaut n'est plus de droit public.

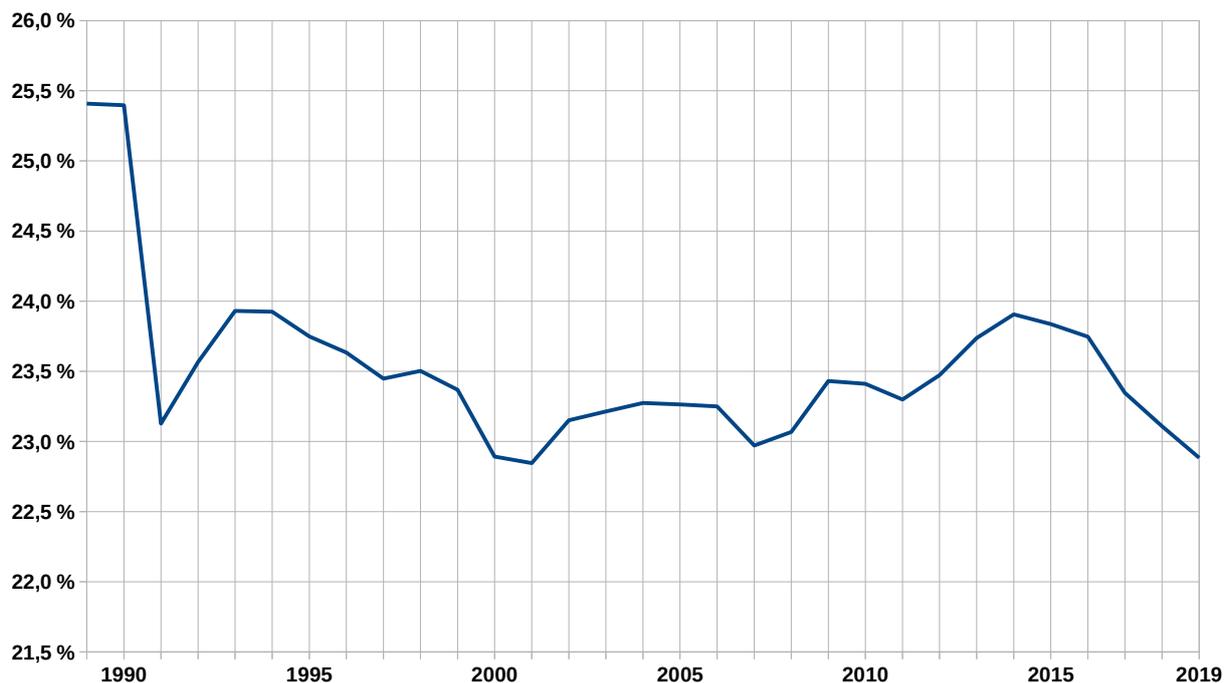
Le partage par employeur est réalisé par département, avec un détail sectoriel limité : agriculture, industrie, construction, tertiaire marchand, et dans le tertiaire non marchand : administration générale, éducation, santé et action-sociale. La ventilation de l'emploi public suivant les secteurs d'activité n'est pas connue directement dans les sources mobilisées avant 2010. Elle a été inférée à partir des ventilations connues en 2010, de l'évolution du total de l'emploi salarié dans chaque secteur et des indications historiques éventuelles sur l'évolution de l'emploi privé dans ces secteurs sur la même période. Le fait que les parts obtenues soient cohérentes avec les recensements de 1990 et 1999 permet de conforter la méthode retenue.

Résultats

Au total, le partage entre emploi public et emploi privé est globalement très stable sur 30 ans. En 1989 et 1990, l'emploi public représentait 25 % de l'emploi salarié. Avec le passage des salariés de France Télécom et la Poste dans le secteur privé en 1991, la part de l'emploi public a diminué à 23 %. Elle a ensuite oscillé très légèrement, en restant comprise entre environ 23 et 24 % de l'emploi salarié total entre 1991 et 2019. Du fait de la moindre sensibilité de l'emploi public à la conjoncture économique, cette part est contracyclique. Elle est minimale lorsque l'emploi privé est à son plus haut, donc aux pics d'activité économique de 2000-2001, 2007-2008 et 2019.

3 Pour les séries de 1996 à 2019, tableau « 1.2 Effectifs dans l'ensemble de la fonction publique » disponible sur le site internet de la DGAFP, <https://www.fonction-publique.gouv.fr/series-longues>. Pour les données avant 1996, extraits des rapports papiers disponibles en archive <https://www.fonction-publique.gouv.fr/rapports-annuels-sur-letat-de-la-fonction-publique-archives>

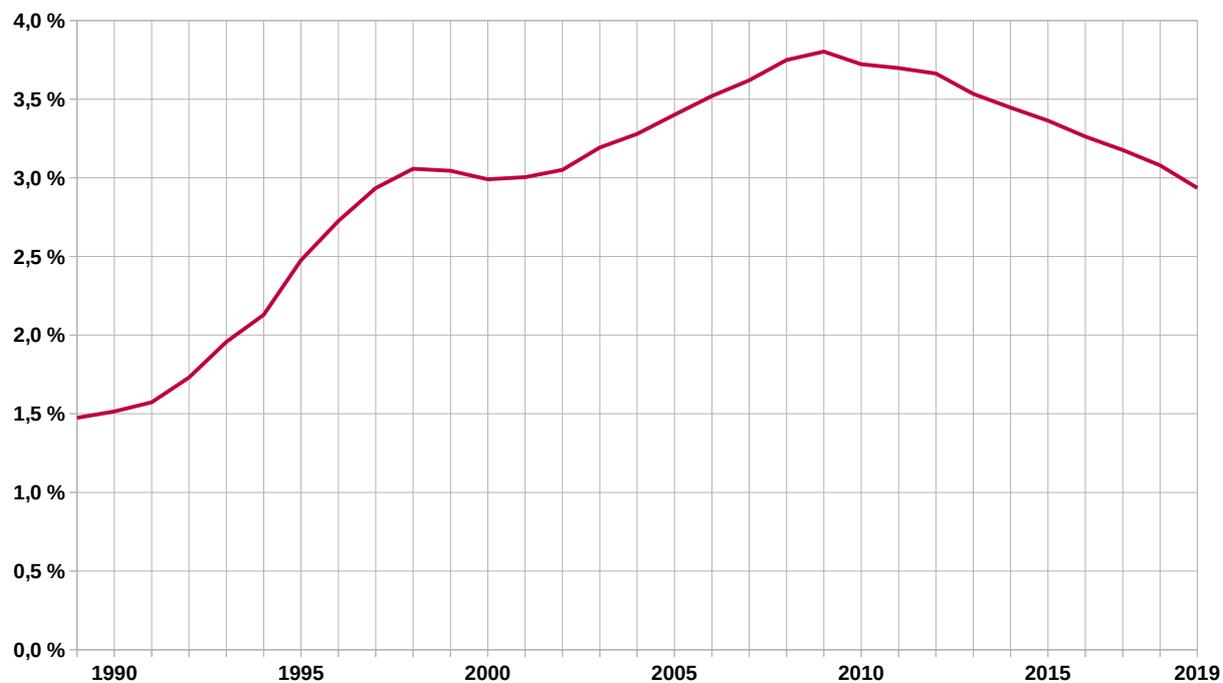
Figure 4.2.1 – Part de l’emploi public dans l’ensemble de l’emploi salarié



Source : Estimations annuelles d’emplois base 2018

La part des salariés de particuliers employeurs parmi l’ensemble des salariés connaît une dynamique différente. Elle a fortement augmenté de 1989 à 2009, passant de 1,5 % des salariés à 3,8 %, puis elle a progressivement diminué jusqu’à 2,9 % en 2019.

Figure 4.2.2 – Part des salariés de particuliers employeurs dans l’ensemble de l’emploi salarié



Source : Estimations annuelles d’emplois base 2018